

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : [mairie-comberouger@info82.com](mailto:mairie-comberouger@info82.com)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 11
- Présents : 7
- Représentés : 2
- Votants : 9

L'an deux mille vingt trois

Le dix-huit juillet deux mille vingt-trois à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 11 juillet 2023

Étaient présents : F. ABRIAT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

---

Représentés : S. COLLOT a donné procuration à S. VIGUIE, E. BASTIDE a donné procuration à C. LASSALLE.

Absents excusés : LAFFONT Eric, , CHAUVET Marie-Odile

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 ;
- Délibération création d'un emploi permanent à 30 heures hebdomadaires : ATSEM ;
- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs ;
- Renouvellement des commissions de contrôle de la liste électorale ;
- Divers

**Adoption du procès-verbal du 27/06/2023**

Validé à l'unanimité.

## Délibération n°2023\_43 - création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, que suite à l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'ATSEM, il convient de créer le poste ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M	Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie. Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants. Assistance de l'enseignant dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques. Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants. Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents. Encadrement des enfants pendant et après les repas ainsi qu'à la garderie. Niveau de recrutement : C	30 h

### Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## Délibération n°2023\_44 - portant sur la mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que suite au changement de la durée hebdomadaire des agents de l'école, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoint technique territorial	Adjoint technique.	1	20 heures	16/06/2018	1	0
Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles.	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles élémentaires.	1	30 heures	01/09/2023	1	0
Adjoint technique	Agent Polyvalent (service cantine, Ménage, surveillance garderie)	1	30 heures	01/09/2023	1	0

Adjoint administratif territorial.	Adjoint administratif territorial.	1	28 heures	01/01/2022	1	0
------------------------------------	------------------------------------	---	-----------	------------	---	---

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cour.

## Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la circulaire du 10 juillet dernier du Préfet, il y a lieu de renouveler les membres de la commission de la liste électorale pour une nouvelle période de 3 ans.

Après consultation, le conseil municipal décide d'élire les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivant :

**Nom et prénom du conseiller municipal**

NOM - PRÉNOM	AGE	PROFESSION	ADRESSE
LASSALLE Caroline	62	Retraitée	Place Abbé Woutters 82600 COMBEROUGER

**Délégué de l'administration désigné par le préfet à la commission de contrôle des listes électorales**

NOM - PRÉNOM	AGE	PROFESSION	ADRESSE
CAPMARTIN André	75	Retraité	Lotissement Tédière 82600 COMBEROUGER
PHILIT Nathalie	58	Comptable	Village 82600 COMBEROUGER

## Divers

- Tarifs garderie : Comme évoqué lors du précédent conseil, suite à un agent supplémentaire pour la garderie, il y a lieu d'augmenter les tarifs de la garderie. Après s'être concerté, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter le tarif à l'année du forfait de la garderie :

Passage à 130 euros (au lieu de 110 €) pour (21h45 / semaine) x 36 semaines soit 0,166 / heure.

La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

- Revalorisation des loyers selon l'Indice du Coût de la Construction. L'augmentation étant trop importante, le Conseil Municipal décide de limiter celle-ci à 10 € pour l'année 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.**

Le Maire  
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance  
Nathalie LABORDERIE

